



Lagarrigue

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Jour de conseil municipal

Sous la Présidence du Maire, Vincent COLOM ; secrétaire de séance, Bruno EMILE dit BIGAS

Nombre de conseillers : 19 - Présents : 15

Présents : Mesdames Martine PIOVESAN, Christelle CABANIS, Claire JULIEN, Karine EPIPHANE, Sonia ENJALBERT, Jacqueline PENAUD

Messieurs Vincent COLOM, Bernard AZAM, Bruno EMILE dit BIGAS, Bernard HOULES, Christian BRU, Arnaud MUNIER, Xavier SENTIS, David LOPES, José GRANADO.

Absents excusés : Fabienne DAUZATS-PERROT (Procuration à Vincent COLOM), Virginie CARRIE (Procuration à Sonia ENJALBERT), Sandrine VACHERESSE (Procuration à Bruno EMILE dit BIGAS) et Jacques MONTAMAT (Procuration à Bernard AZAM),

Le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 29 Mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Choix entreprise voie temporaire plaine du Ségala
- ✓ Fonds de concours cohésion territorial 2022
- ✓ Plan de financement du City Stade
- ✓ Règlement d'utilisation du City Stade
- ✓ Plan de financement éclairage terrains de tennis
- ✓ Vente d'un tracteur
- ✓ Questions diverses

Les délibérations dans leur intégralité sont consultables en mairie.

Choix de l'entreprise pour la création d'une voie temporaire plaine du Ségala

M. Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a un projet de viabilisation de la parcelle A 320 pour la création d'une résidence sénior.

Il convient alors de créer une voie d'accès temporaire afin que le porteur de projet puisse réaliser ses travaux.

L'objet de cette délibération est de retenir une entreprise pour réaliser cette voie. Trois consultations ont été réalisées auprès des sociétés suivantes : Bardou TP, Eiffage et Eurovia. L'ensemble des dossiers techniques sont complets et répondent à notre demande.

Après analyse des offres, le conseil décide de retenir l'offre ayant obtenu la meilleure note globale entre la valeur technique et le prix.

Offre	Bardou TP	Eiffage	Eurovia
Base	50 650,20 € HT	74 669,60 € HT	44 324,17 HT
Variante	41 473,46 € HT	46 372,40 € HT	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de retenir l'entreprise Bardou TP pour effectuer ces travaux pour un montant de 41 473,46 € HT.
- Donne l'autorisation à M. Le Maire pour signer les documents nécessaires à ces travaux
- Les crédits correspondant à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées sont inscrits au budget de la collectivité

Vote à l'unanimité

Demande de fonds de concours CACM 2022 – Cohésion territoriale Résidence Séniors

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les travaux divers prévus dans le cadre de cette demande de subventionnement : voie d'accès à la résidence Home sénior.

Il propose de déposer une demande de fonds de concours auprès de la CACM dans le cadre de la participation annuelle 2022 comme présenté ci-dessous :

- Dépenses : 41 473,46 € HT
- Recettes :
 - Communauté d'Agglomération : 10 000 € HT

De solliciter auprès de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, un fonds de concours d'un montant de 10 000 € pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Sollicite le fonds de concours cohésion territoriale 2022 auprès de la CACM
- Autorise le Maire à signer tout document pour ce programme.

Vote à l'unanimité

Plan de financement du City Stade

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2022/009

Monsieur Vincent COLOM, Maire, présente au Conseil Municipal le projet de City Stade envisagé aux abords de notre salle des fêtes.

Après avoir reçu une réponse négative de la part l'ANS car la commune de Lagarrigue n'est pas située en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) ou en QPV (Quartier Prioritaire de la politique de la Ville) et de ce fait, n'est pas éligible.

Comme présenté lors de la commission travaux, il convient alors de solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet et de présenter un nouveau plan de financement.

Cout prévisionnel HT : 65 000 €

Subvention DETR (Etat) : 35% : 22 750 €

Subvention FDT (Département) : 35% : 22 750 €

Autofinancement : 30 % : 19 500 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de valider ce plan de financement
- **DECIDE** de solliciter les subventions présentées ci-dessus

Vote à l'unanimité

Règlement d'utilisation du City Stade

M. Le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux de construction du city stade vont être lancés et qu'il convient de prévoir un règlement d'utilisation de celui-ci.

Il paraît judicieux d'instaurer ce règlement afin d'éviter les comportements inciviques pour permettre une qualité de vie collective et éviter les dégradations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'adopter le règlement d'utilisation du city stade annexé à cette délibération

Vote à l'unanimité

Plan de financement éclairage terrains de tennis

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2022/019

Monsieur Vincent COLOM, Maire, présente au Conseil Municipal le projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux envisagé sur l'éclairage des terrains de tennis.

Après avoir reçu une réponse négative de la part l'ANS car la commune de Lagarrigue n'est pas située en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) ou en QPV (Quartier Prioritaire de la politique de la Ville) et de ce fait, n'est pas éligible.

Il convient alors de solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet et de présenter un nouveau plan de financement. Dans le cadre de ces dites subventions, un bénéfice d'économies d'énergie doit être constaté afin qu'elles puissent être attribuées.

Cout prévisionnel HT : 18 560 €

Subvention DETR (Etat) : 30 % : 5 568 €

Subvention FDT (Département) : 30% : 5 568 €

Autofinancement : 40 % : 7 424 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de valider ce plan de financement
- **DECIDE** de solliciter les subventions présentées ci-dessus

Vote à l'unanimité

Vente d'un tracteur



M. Le Maire présente à l'assemblée le projet de vente d'un tracteur de nos services techniques.

Il convient de fixer par délibération un prix de mise en vente ainsi qu'une procédure correspondante.

M. le Maire propose au conseil municipal de fixer le prix de départ à 9 000 € et de publier cette vente sur le site de la commune. La période d'offres serait fixée du 6 au 20 juin 2022.

Les offres seront remises en mairie sous pli fermé. Les offres seront ouvertes en commission et la vente effective se fera par nouvelle délibération du Conseil Municipal au plus offrant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de fixer le prix de mise en vente à 9 000 €
- L'offre sera publiée sur le site de la commune et la période de remise des plis est fixée du 6 au 20 juin 2022. La commission d'appel d'offres se réunira pour ouvrir les plis.
- La vente sera validée par nouvelle délibération au plus offrant.

Vote à l'unanimité

DM1 – Budget Communal

Considérant que lors du vote du Budget Primitif 2022, des opérations d'investissement ont été ouvertes afin de porter divers programmes d'investissement. Considérant qu'un dépassement a été constaté sur un compte, celui concernant les bureaux d'étude.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de décision modificative N°1 comme suit :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
Dépenses – Opération 112 : Voies et Réseaux Chapitre 23 : Immobilisations en cours Compte 2315 : Installations, matériel et outillage technique	- 800 €	
Dépenses - Hors opération Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles Compte 2031 : Frais d'études		+ 800 €
Total	- 800 €	+ 800 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Se prononce favorablement

A la fin de la séance, Monsieur le Maire a remercié les élus présents au Conseil Municipal, ainsi que tous les animateurs de commissions pour leur travail depuis le dernier conseil municipal.

- **Nuisances sonores**

HORAIRES DE BRICOLAGE & JARDINAGE



Les travaux de bricolage et jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique (...) ne peuvent être effectués que les :

- **jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 20h**
- **samedis de 9h à 12h et de 15h à 20h**
- **dimanches et jours fériés de 10h à 12h.**

Les propriétaires doivent entretenir leur haie, les couper à l'aplomb afin qu'elles n'empiètent pas sur le domaine public.

- **Congés annuels APC**

L'Agence Postale Communale sera fermée du
Lundi 8 août 2022 au vendredi 26 août 2022 inclus.

- **Plan canicule**

SANTÉ	LES 4 NIVEAUX D'ALERTE DU PLAN CANICULE
4	<p>Niveau 4 Mobilisation maximale en cas de canicule exceptionnelle, très intense et durable.</p> <p>Activation de la cellule inter-ministérielle de crise.</p>
3	<p>Niveau 3 Alerte canicule Déclenché sur décision préfectorale (sur la base des alertes de Météo France).</p> <p>Moyenne 34°C le jour > à 20°C la nuit (pendant 3 jours)</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Communication rappelant les règles de prévention. ■ Plan bleu dans les établissements accueillant des personnes âgées ■ Aides aux personnes âgées et handicapées isolées... ■ Canicule Info Service : 0800 06 66 66.
2	<p>Niveau 2 Avertissement chaleur Veille renforcée, actions de communication locales et ciblées.</p>
1	<p>Niveau 1 Veille saisonnière Activé automatiquement du 1^{er} juin au 31 août.</p>

Depuis 2003, le niveau 1 du plan national canicule est activé du 1er juin au 31 août. A ce titre, chaque commune a l'obligation de tenir à jour un registre nominatif des personnes susceptibles d'être fragilisées en cas d'alerte canicule de niveau 3.

Cette inscription est basée sur le **volontariat** et concerne les personnes de 65 ans et plus, ainsi que les adultes handicapés vivant à leur domicile, qui souhaitent bénéficier d'un suivi en cas de fortes chaleurs.

La demande est à formuler auprès du secrétariat de mairie sur place ou en appelant au 05 63 35 50 41.



Plus d'informations en ligne sur le site de la commune www.lagarrigue81.fr